



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**direction des services départementaux
de l'éducation nationale
Loire-Atlantique**

Scolarisation dans les dispositifs collectifs

Unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis), dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degré

Texte de référence

NOR : MENE1504950C
[circulaire n° 2015-129 du 21-8-2015](#)
MENESR - DGESCO A1-3

Lorsque la scolarisation collective des élèves dont le handicap ne permet pas de tirer pleinement profit d'une scolarisation dans une classe ordinaire

Lorsque les conditions d'organisation et de fonctionnement de ces classes peuvent parfois être incompatibles avec les contraintes qui résultent de leur situation de handicap ou avec les aménagements dont ils ont besoin, les élèves peuvent être orientés par la MDPH vers des dispositifs de l'Éducation Nationale :

- **Les ULIS** : unités localisées pour l'inclusion scolaire permettent la scolarisation en école et collège d'un petit groupe d'élèves en situation de handicap.
- L'ULIS, une réponse adaptée aux besoins de certains élèves en situation de handicap, elle correspond à une réponse cohérente pour les élèves handicapés

Pour information

L'organisation et le fonctionnement de ces dispositifs de l'école et du collège sont adaptés aux particularités de chaque trouble.

- **ULIS TFC** : troubles des fonctions cognitives ou mentales
- **ULIS TED** : troubles envahissants du développement (dont l'autisme)
- **ULIS TSLA** : troubles spécifiques du langage et des apprentissages
- **ULIS TFA** : troubles de la fonction auditive
- **ULIS TFV** : troubles de la fonction visuelle
- **ULIS TFM** : troubles des fonctions motrices (dont les troubles dyspraxiques)
- **ULIS TMA** : troubles multiples associés (pluri-handicap ou maladie invalidante)

- [Voici les noms et implantations + carte des ULIS en Loire -Atlantique.](#)

M.A.J. le 14/06/2018

Dans cette rubrique

- [Scolarisation dans les classes ordinaires](#)
- **[Scolarisation dans les dispositifs collectifs](#)**
- [Scolarisation dans les UEEMS](#)
- [Les CAMPS, CMP et CMPP](#)
- [Les SESSAD](#)

. [Et aussi l'ASH dans le second degré](#)

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Loire-Atlantique
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 3
Tél : 02 51 81 74 74